

Ecrit par le 2 septembre 2026

MaPrimeRénov' : le coup de frein sur les travaux 'par geste'



Depuis le 1er septembre, **MaPrimeRénov'** a changé. Plusieurs travaux réalisés seuls, comme l'isolation, les fenêtres, la ventilation, le chauffage au bois ou le solaire thermique ne sont plus subventionnés. Le Gouvernement veut concentrer l'argent public sur les rénovations globales. Pour les ménages, le choix est désormais plus contraint : engager un chantier plus ambitieux, recourir à d'autres financements ou différer les travaux. L'isolation seule n'est plus aidée.

Cette fois, la réforme est effective. Le décret du 25 août 2026, publié au Journal officiel deux jours plus tard, supprime une partie des aides de MaPrimeRénov' dites 'par geste', pour les dossiers déposés depuis le 1er septembre. Concrètement, un propriétaire qui souhaite simplement isoler ses murs, ses combles ou sa toiture ne peut plus bénéficier de MaPrimeRénov' pour cette seule opération.

Ecrit par le 2 septembre 2026

Pour des travaux d'ampleur

Même sort pour le remplacement des fenêtres, l'installation d'une ventilation, d'un poêle à bois ou à granulés, d'un chauffe-eau thermodynamique ou encore, en métropole, de certains équipements solaires thermiques. Ces travaux restent possibles, bien sûr, mais ils doivent désormais s'inscrire dans une rénovation d'ampleur pour bénéficier de MaPrimeRénov'. Toutes les aides ponctuelles ne disparaissent cependant pas. Certaines pompes à chaleur destinées au chauffage, notamment les PAC air/eau et géothermiques, demeurent éligibles sous conditions, tout comme le raccordement à un réseau de chaleur ou la dépose d'une cuve à fioul.



Copyright Magnific Kjpargeter

Faire davantage de travaux... ou payer autrement

Pour le Gouvernement il s'agit de privilégier les rénovations qui améliorent fortement la performance

Ecrit par le 2 septembre 2026

énergétique du logement et d'accélérer la sortie des énergies fossiles. Depuis le 1er septembre, les rénovations d'ampleur de maisons individuelles bénéficiant de MaPrimeRénov' doivent d'ailleurs conduire à des systèmes de chauffage et d'eau chaude décarbonés. Sur le papier, la logique se défend. Dans le portefeuille des ménages, elle peut être plus difficile à suivre.

MaPrimeRénov, difficile d'accès pour les ménages modestes

Beaucoup de ménages rénovent progressivement : les fenêtres cette année, l'isolation plus tard, puis le chauffage lorsque les finances le permettent. Dans son analyse sur MaPrimeRénov, [illiCO travaux](#) redoute donc que la disparition des aides au monogeste conduise certains propriétaires à repousser leurs projets plutôt qu'à engager immédiatement une rénovation globale. Une inquiétude à mettre en regard du poids du dispositif : au premier semestre 2026, 110 835 logements avaient bénéficié de MaPrimeRénov', dont 41 409 au titre d'une rénovation d'ampleur, selon l'Agence nationale de l'habitat.

Quelques portes restent ouvertes

Les logements classés F ou G peuvent encore accéder au parcours 'par geste' jusqu'au 31 décembre 2027 en métropole, pour les travaux qui demeurent éligibles. L'obligation de fournir un diagnostic de performance énergétique (DPE) pour ce parcours est, elle, repoussée au 1er janvier 2028. Les travaux qui sortent de MaPrimeRénov' peuvent également, sous conditions, être financés grâce à l'éco-prêt à taux zéro. La différence ? Il ne s'agit plus d'une subvention, mais d'un emprunt à rembourser.

Anticiper son projet pour bénéficier des aides

Pour les particuliers, la nouvelle règle impose donc de bien calculer son projet avant de signer les devis. Depuis le 17 août, [France Rénov'](#) est devenu le point d'entrée unique pour déposer les demandes d'aides de l'[Anah](#) (Agence nationale de l'habitat), avec un compte personnel centralisant les démarches. Une simplification administrative bienvenue au moment où, sur le fond, rénover son logement devient paradoxalement un peu plus compliqué.

Mireille Hurlin